

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**  
**DELIBERATION N° DE-2020-047**

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni la Maison des Associations, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA (à partir de 18h33), M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, , Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ (à partir de 19h15).

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme LOUPIEN-SUARES à M. CORREGE ; Mme BISAUTA à M. le Maire (jusqu'à 18h33) ; Mme ZITTEL à M. DAUBISSE ; Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBE ; M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à 19h15).

**Absent(s) :**

Aucun

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,*

**OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES**  
– SEML Golf du Makila Bayonne-Bassussarry Pays Basque - Conseil d'administration.

Par délibération n°10 en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné les sept représentants de la Ville de Bayonne au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Locale Golf du Makila Bayonne-Bassussarry Pays basque.

Le conseil d'administration de ladite SEML lors de sa séance du 31 juillet 2020 a décidé de confier à une collectivité territoriale, en l'occurrence Bayonne, le soin de présider le conseil d'administration.

C'est ainsi que Monsieur Nicolas Alquié a été élu président du conseil d'administration et que lors de cette séance, il s'est vu également confier la mission d'assurer la direction générale de la SEML, et ce sans indemnités.

En application des dispositions de l'article 16-3 des statuts de la Société d'Economie Mixte Locale, Monsieur Nicolas Alquié étant représentant de la ville de Bayonne, il est demandé au conseil municipal de prendre acte de ces décisions et de l'habiliter à exercer ces fonctions.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité des votes exprimés**

Non-participation au vote : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE.

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne  
Par délégation du Maire  
Marc Wittenberg  
Directeur général des services